



Conseil économique et social

Distr. générale
18 août 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Troisième réunion de coordination et de gestion

Compte rendu analytique de la 42^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 7 juillet 2017, à 10 heures

Président : M^{me} Chatardová (Vice-Présidente) (République tchèque)

Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : questions relatives à l'économie et à l'environnement
(*suite*)

g) Administration publique et développement

k) Forum des Nations Unies sur les forêts (*suite*)

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (*suite*)

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement
(*suite*)

d) Établissements humains

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement
(*suite*)

f) Population et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Elles sont rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Shava (Zimbabwe),
M^{me} Chatardová (République tchèque), Vice-Présidente,
prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 18 de l'ordre du jour : questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

g) Administration publique et développement (E/2017/44-E/C.16/2017/8)

1. **M. Castelazo** (Président du Comité d'experts de l'administration publique), présentant le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session (E/2017/44-E/C.16/2017/8) et s'exprimant par liaison vidéo depuis Mexico, dit que le Comité d'experts de l'administration publique s'est réuni à New York en avril pour examiner les problèmes auxquels fait face l'administration publique pour diriger la mise en œuvre effective des objectifs de développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est au centre des travaux du Comité et le principe de ne laisser personne de côté devrait être un principe fondamental de l'administration publique de tous les pays. L'élimination de la pauvreté grâce au développement durable a des conséquences importantes pour l'administration; tous les niveaux d'administration poursuivent cet objectif. Les autorités et les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer, et, en 2016, le Comité avait recommandé que ces collectivités adoptent les versions locales du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La difficulté est de les aider à trouver les moyens de réaliser les objectifs de développement durable.

Suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport sur les travaux de la seizième session du Comité d'experts de l'administration publique (E/2017/44-E/C.16/2017/8)

2. **La Présidente** attire l'attention sur les projets de résolution et décision figurant aux sections A et B du chapitre I du rapport

Section A

Projet de résolution : Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session

3. *Le projet de résolution est adopté.*

Section B

Projet de décision : Ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Comité d'experts de l'administration publique

4. *Le projet de décision est adopté.*

k) Forum des Nations Unies sur les forêts (suite) (E/2017/42-E/CN.18/2017/8)

5. **M. Besseau** (Canada), Président du Forum des Nations Unies sur les forêts, présentant le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa douzième session (E/2017/42-E/CN.18/2017/8), dit que la douzième session a été la première tenue après l'adoption historique du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 par le Forum et ensuite par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Le plan stratégique est un plan d'action d'importance historique, qui consacre l'engagement mondial d'atteindre les six objectifs forestiers mondiaux du Forum et les cibles connexes d'ici à 2030, conformément au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable. Le Forum a tenu une série de tables rondes sur des questions critiques, comme les contributions des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur les forêts et l'élimination de la pauvreté, les forêts et la sécurité alimentaire, les forêts et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, et les moyens d'une gestion durable des forêts. Ces discussions ont bénéficié de la participation d'experts et de représentants éminents d'un large éventail de partenaires et de parties prenantes, notamment les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. Les principales questions et idées qui se sont dégagées de ces discussions sont traitées dans le rapport et également dans la contribution du Forum à la réunion de 2017 du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les contributions volontaires nationales en vue d'atteindre les cibles et les objectifs forestiers mondiaux, les moyens de mise en œuvre et le renforcement de la coopération, de la coordination et de la collaboration sur les questions relatives aux forêts figurent parmi les éléments du projet de résolution adopté par le Forum, qui est porté à l'attention du Conseil dans le rapport.

Projet de décision : Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire de sa treizième session

6. **La Présidente** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision intitulée « Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa douzième session et l'ordre du jour provisoire de sa treizième session » que renferme la section A du chapitre I du rapport du Forum des Nations Unies sur

les forêts sur les travaux de sa douzième session (E/2017/42-E/CN.18/2017/8).

7. *Le projet de décision est adopté.*

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (suite)

a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (E/FFDF/2017/3)

Projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental, présenté par le Président du Conseil économique et social à l'issue de consultations : suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

8. **La Présidente** invite le Conseil à prendre une décision sur la recommandation figurant dans le chapitre I du rapport du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (E/FFDF/2017/3). Elle croit comprendre que le Conseil décide de transmettre les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement au forum politique de haut niveau pour le développement durable sous les auspices du Conseil à sa session de 2017.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. **M^{me} Sutton** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation s'est jointe au consensus sur la recommandation selon laquelle le Conseil devrait communiquer au forum politique de haut niveau pour le développement durable les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental dans le rapport. Ce faisant, les États-Unis réaffirment les déclarations, éclaircissements et réserves faites par son représentant lorsque le forum a adopté le projet de conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental.

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

d) Établissements humains (A/72/8; E/2017/61; E/2017/L.26)

11. **M. Decorte** [Directeur par intérim du bureau de liaison de New York de l'Organisation des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], présentant le rapport du Secrétaire général

sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2017/61) et le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt-sixième session (A/72/8), dit que l'urbanisation durable fait désormais partie intégrante du développement. En effet, l'objectif de développement durable 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ») témoigne de la conviction que les villes animent le développement.

12. Une conception commune de l'urbanisme, de la gestion des capacités et de la sensibilisation s'est dégagée autour de la nécessité d'un changement de paradigme dans le modèle d'urbanisation actuel. En octobre 2016, les États Membres ont adopté le Nouveau Programme pour les villes à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III); le Nouveau Programme pour les villes donne des directives concrètes sur les moyens d'utiliser les possibilités offertes par l'urbanisation, pour qu'elle soit un moteur de croissance économique soutenue et inclusive, de développement social et culturel et de protection de l'environnement.

13. Pendant la période couverte par le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'Habitat (E/2017/61), ONU-Habitat a participé activement aux réunions du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, coordonné les contributions d'autres entités du système des Nations Unies sur l'examen et l'affinement des indicateurs relatifs à l'objectif 11 et d'autres objectifs ayant une dimension urbaine, établi un guide du cadre mondial de suivi pour l'objectif 11, défini une approche nationale du suivi d'un échantillon de villes, et amélioré la confection de certains indicateurs. ONU-Habitat a collaboré étroitement avec les commissions économiques régionales dans le cadre de la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat et des préparatifs d'Habitat III. Il encourage les États Membres à examiner les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général.

14. S'agissant du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt-sixième session (A/72/8), il dit que la vingt-sixième session, première session après l'adoption du nouveau Programme pour les villes, a une importance particulière. Son thème était « les possibilités pour la mise en œuvre effective du Nouveau Programme pour les villes », et il souligne l'importance de donner aux

autorités locales et autres parties prenantes les moyens de jouer un rôle dans le processus. Le Conseil d'administration a adopté neuf résolutions, dont une sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, et une autre intitulée « Renforcer le rôle d'ONU-Habitat en réponse à la crise urbaine » afin de mieux soutenir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

Projet de résolution E/2017/L.26 : Établissements humains

15. **La Présidente** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2017/L.26, intitulé « Établissements humains », présenté par l'Équateur au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

16. **M. Viera** (Observateur de l'Équateur) présente le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

17. *Le projet de résolution E/2017/L.26 est adopté.*

18. **M. Maturu** (Observateur du Kenya) dit que son pays s'est joint au consensus sur la décision du Conseil de transmettre le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat à l'Assemblée générale et attend avec intérêt la mise en œuvre effective de ce rapport, le premier rapport présenté à la suite de l'adoption du Nouveau Programme pour les villes.

Décision orale

19. **La Présidente** propose que le Conseil prenne note du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt-sixième session (A/72/8).

20. *Il en est ainsi décidé.*

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/2017/62 et E/2017/L.27)

21. **M. Ussing** [Chef de la gouvernance et des affaires multilatérales, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)], présentant le rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

(ONUSIDA) (E/2017/62), établi conformément à la résolution 2015/2, dit que, depuis le dernier rapport d'ONUSIDA au Conseil en avril 2015, la communauté internationale a adopté les objectifs de développement durable, qui comportent l'engagement de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. La stratégie d'ONUSIDA pour 2016-2021 a été la première dans le système des Nations Unies à se conformer à ces objectifs. Dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la lutte contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, adoptée par l'Assemblée générale en juin 2016, les États Membres ont convenu d'une série d'objectifs précis à atteindre d'ici à 2020. En conséquence, et compte tenu également des approches programmatiques fondées sur des données factuelles, de nombreux pays ont adopté et mis en œuvre des politiques et programmes conduisant à une augmentation rapide de l'accès aux traitements et une diminution des décès liés au sida. Il y a également eu une diminution des nouveaux cas d'infection à VIH, en particulier grâce à d'importants investissements nationaux et internationaux en matière de prévention, ce qui confirme que l'élimination du sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030 est réalisable.

22. Des progrès notables continuent d'être réalisés dans la riposte mondiale au sida, essentiellement grâce à un meilleur accès aux traitements antirétroviraux : on est passé de moins de 3 millions de personnes recevant ce type de traitement en 2005 à 18,2 millions à la mi-2016. Pourtant, si le nombre de décès dus au sida a baissé de 45 % depuis 2005, il reste encore beaucoup à faire pour prévenir de nouvelles infections par le VIH, notamment en consacrant plus de ressources à la prévention et en organisant les soins à plus grande échelle. Dans trois pays, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe, le taux d'infection à VIH a diminué de plus de 50 % entre 2003 et 2015. Chez les enfants, il y a eu des progrès constants dans la réduction de l'incidence de l'infection à VIH, qui a chuté de 51 % entre 2010 et 2015, grâce en partie aux efforts visant à éliminer la transmission mère-enfant. Ces progrès ne sont pas sans lien avec l'augmentation des investissements nationaux consacrés à la lutte contre le sida, qui sont passés à plus de 70 % du budget sida total au Botswana, en Mauritanie, à Maurice, en Namibie et en Afrique du Sud, comme le préconisait la Feuille de route de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale dans la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

23. Pourtant, le sida reste la treizième cause de mortalité à l'échelle mondiale, la deuxième en Afrique et la principale cause de décès dans le monde parmi les

femmes en âge de procréer. En 2015, 36,7 millions de personnes vivaient avec le VIH, dont un million étaient de nouveaux cas d'infection au cours de l'année. L'Afrique subsaharienne reste la région la plus durement touchée, avec 66 % des nouvelles infections. Les femmes, surtout celles ayant entre 15 et 19 ans, continuent d'être contaminées à un taux plus élevé que les hommes et certaines populations spécifiques sont touchées de manière disproportionnée. En outre, l'augmentation de l'investissement intérieur s'est nettement ralentie au cours des quatre années précédentes dans les pays à revenu faible et intermédiaire, et cette augmentation est bien inférieure à ce qui est jugé nécessaire.

24. Le Programme commun apporte une assistance à plus de 100 pays et cherche à accélérer la riposte dans 35 pays prioritaires, qui, ensemble, comptent 82 % des personnes vivant avec le VIH, 78 % des nouvelles infections et 91 % des enfants nés avec le VIH. Il reste le seul programme commun coparrainé dans le système des Nations Unies et est reconnu par le Conseil, selon les situations et priorités nationales, comme un modèle de cohérence stratégique, de coordination, d'orientation axée sur les résultats, de gouvernance sans exclusive et d'impact au niveau des pays. La semaine précédente, son conseil de coordination a réaffirmé son rôle essentiel dans la conduite de la riposte mondiale au sida. Ce conseil a demandé au Programme commun de suivre l'application des recommandations du Groupe d'examen mondial s'agissant d'un modèle opérationnel plus fin et a approuvé son budget 2018-2019, sur la base des principes clefs et des modalités établies par l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement. Ce modèle plus fin permet de mieux saisir les disparités régionales et donc de mieux utiliser les moyens de mobilisation des organisations co-parrainantes régionales.

25. La situation financière est telle que le Programme commun doit suivre de nouvelles méthodes de travail, avec sensiblement moins de personnel spécialisé sur le VIH, en particulier dans les organisations co-parrainantes. Les États Membres doivent donc aider plus activement les co-parrains à mobiliser davantage de ressources pour la lutte contre le VIH, qui doit s'inscrire plus systématiquement dans la politique de développement au sens large.

26. La réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à arrêter et inverser la propagation du VIH/sida a suscité beaucoup d'optimisme, mais il n'en reste pas moins que 18 millions de personnes sont encore en attente de traitement et qu'il y a encore 6 000 nouvelles

infections chaque semaine chez les jeunes femmes en Afrique subsaharienne. ONUSIDA compte sur la poursuite du soutien du Conseil dans la lutte contre ce fléau et, partant, espère contribuer au développement, à la santé, à l'égalité des sexes, à l'équité et la défense des droits de l'homme.

27. **M. Löhr** (Allemagne) dit que la santé mondiale, y compris la fin de l'épidémie de sida, est au cœur des objectifs de développement durable et que, à l'heure d'un changement ici et là des équipes dirigeantes, il est plus important que jamais de guider la communauté internationale en vue d'une action coordonnée et efficace face à ce problème mondial. Le projet de résolution [E/2017/L.27](#), que le Conseil doit examiner à la réunion en cours, saisit bien la nature multisectorielle unique du Programme commun, réunissant le secrétariat d'ONUSIDA et ses 11 co-parrains, dans ses rapports avec la défense des droits de l'homme. Les décisions adoptées par le Conseil de coordination du Programme ONUSIDA permettraient d'améliorer le fonctionnement du Programme commun et d'en faire un modèle de bonne collaboration et pour la réforme des Nations Unies.

28. **M^{me} Raadik** (Estonie) dit qu'ONUSIDA, l'Organisation mondiale de la santé et d'autres parties prenantes ont pris des mesures louables pour prévenir et maîtriser le VIH/sida, mais que des difficultés majeures persistent, notamment la discrimination et la stigmatisation qui accompagnent la maladie. La prestation de soins efficaces et la préservation d'une participation active à la vie sociale, familiale et professionnelle doivent être assurées au moyen de tests de dépistage et d'un diagnostic précoce; une approche communautaire et une sensibilisation sont cruciales. Des approches novatrices, fruit de la coopération public-privé, sont nécessaires. Elle cite l'exemple de son propre pays, où les patients séropositifs peuvent contacter leur médecin par une plate-forme numérique. Les maladies opportunistes, par exemple la tuberculose ou l'hépatite A, sont également un grave sujet de préoccupation, de même que les corrélations possibles entre les flux de migrants et les nouvelles contaminations par le VIH. L'Estonie et la Croatie sont les seuls pays d'Europe orientale à avoir réussi à s'émanciper d'un financement de la lutte contre le VIH/sida par les donateurs. Elle appelle les gouvernements à accroître leurs investissements dans la lutte contre le sida et réaffirme que son gouvernement est déterminé à se montrer à la hauteur.

29. **M. Chekeche** (Zimbabwe) dit que l'épidémie de VIH/sida est un lourd fardeau pour l'Afrique subsaharienne et que son pays se félicite des progrès réalisés dans la lutte contre ce phénomène. Toutefois,

ce n'est qu'en entretenant la volonté politique et l'engagement financier, et en n'épargnant aucun effort pour résoudre le problème que l'on pourra mettre fin à l'épidémie d'ici à 2030. Il est préoccupé par le déficit de financement de la riposte mondiale et estime que la communauté internationale devrait privilégier les investissements à cette fin dans un esprit de responsabilité partagée et de solidarité mondiale. Le Zimbabwe, pour sa part, a obtenu une baisse appréciable de l'incidence du VIH/sida dans le cadre de l'initiative 90-90-90 d'ONUSIDA et de la mesure précise de l'impact du VIH et du sida sur la population. Il a également institué un « impôt sida » qui lui a permis de continuer à fournir un traitement antirétroviral à ceux qui en ont besoin, notamment les femmes et les enfants. Les jeunes femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la pandémie dans la région subsaharienne, et cela rend d'autant plus nécessaire d'éliminer toutes les formes d'inégalité, de discrimination et de violence à leur égard. Son gouvernement a tiré les leçons de la riposte à la pandémie, en particulier qu'elle ne pouvait pas être traitée isolément, mais doit aller de pair avec l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes, l'élimination de la pauvreté, la création de systèmes de soins de santé publique viables, la sécurité alimentaire et la protection sociale des groupes vulnérables. Avec sa réponse multisectorielle et multipartite et ses liens avec d'autres objectifs de développement durable, le Programme commun pourrait apporter une contribution éminente au système de développement des Nations Unies, ouvrant ainsi la voie à la réalisation du Programme 2030.

30. Le Zimbabwe attache une grande importance à son partenariat avec le Programme commun et, en tant qu'ex-membre du Conseil de coordination, il se félicite que les objectifs et les cibles de la stratégie d'ONUSIDA pour 2016-2021 soient repris dans les engagements énoncés dans la Déclaration politique de 2016. Si les objectifs de la Stratégie pour une riposte accélérée sont atteints en 2020, mettre fin à l'épidémie d'ici à 2030 deviendrait possible. Il approuve les efforts faits pour affiner et renforcer le modèle opérationnel du Programme commun et demande son financement intégral pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Projet de résolution E/2017/L.27 : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

31. **M^{me} Pobee** (Ghana), co-facilitatrice, présentant le projet de résolution au nom de son pays et du Royaume-Uni, respectivement président et vice-président du Conseil de coordination du Programme

ONUSIDA, dit que, grâce à l'engagement continu de la communauté internationale, des résultats ont bien été obtenus dans la lutte contre la maladie. Le Programme commun a continué de jouer un rôle crucial dans la lutte contre le VIH/sida et s'est adapté à l'évolution de la situation. La communauté internationale est toutefois à un moment critique, face à une baisse inquiétante des investissements, notamment dans le cadre du Programme conjoint, qui doit pourtant fonctionner efficacement afin d'accélérer la riposte conformément à la stratégie de 2016-2021. Le projet de résolution reflète cette préoccupation et l'engagement commun de travailler avec le Programme commun et par son intermédiaire pour atteindre les objectifs convenus dans la Déclaration politique de 2016, pour mettre fin à l'épidémie d'ici à 2030.

32. **M. Hickey** (Royaume-Uni), co-facilitateur, dit que son gouvernement, déterminé à mettre fin à l'épidémie d'ici à 2030, s'inquiète du manque de ressources du Programme commun. Un financement prévisible et durable est indispensable à son bon fonctionnement. Le Royaume-Uni a conclu un accord de financement d'ONUSIDA sur cinq ans; le Ghana a doublé sa propre contribution au Programme commun. Il invite les autres donateurs, actuels et nouveaux, à poursuivre ces efforts ou à s'y joindre.

33. **M. Dolbow** (États-Unis d'Amérique) dit que les efforts déployés par la communauté internationale donnent une idée du travail encore à accomplir pour mettre fin à l'épidémie à l'échelle mondiale d'ici à 2030. Toutefois, il est crucial que tous les partenaires continuent d'accélérer la riposte et que la solidarité mondiale continue à se manifester, avec une nette augmentation de la responsabilité partagée et de l'action menée dans le long terme. Tous les gouvernements devraient redoubler d'efforts à cette fin, notamment en y consacrant les ressources qu'appelle la Déclaration politique de 2016 sur le VIH/sida. Comme on se rapproche de 2020, il est plus nécessaire que jamais de s'assurer que la responsabilisation et la durabilité politiques, programmatiques et financières de l'action menée soient assurées à tous les niveaux.

34. **La Présidente** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

35. *Le projet de résolution E/2017/L.27 est adopté.*

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)
(E/2017/73)

36. **La Présidente** croit comprendre que le Conseil souhaite approuver la liste des neuf organisations non

gouvernementales (ONG) figurant dans le document [E/2017/73](#) qui avaient demandé à être entendues lors du débat de haut niveau de sa session de 2017.

37. *Il en est ainsi décidé.*

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

f) Population et développement (E/2017/25-E/CN.9/2017/6)

38. **M^{me} Al-Thani** (Qatar), Présidente de la Commission de la population et du développement, présentant le rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquantième session ([E/2017/25-E/CN.9/2017/6](#)), dit qu'il traite surtout le thème spécial « Évolution de la structure par âge de la population et développement durable », en accordant une attention particulière au chapitre VI du Programme d'action de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement. Les participants ont généralement convenu que l'évolution à long terme de la répartition par âge de la population mondiale devait être prise en compte alors que les États Membres cherchent à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Malgré de longues consultations, toutefois, aucun consensus ne s'est dégagé sur toutes les questions abordées dans le projet de résolution préparé sur le thème spécial; les délibérations sont résumées dans le rapport.

39. Le rapport contient trois projets de décision recommandés pour adoption par le Conseil : l'un, en deux parties, par lequel le Conseil prend note du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session et approuve l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session; les deux autres sur certains aspects des méthodes de travail de la Commission qui appellent des éclaircissements, à savoir, le programme de travail pluriannuel de la Commission et le rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Un aperçu des débats et des documents de fond qui ont contribué à éclairer le débat figure dans le résumé du rapport, qui a été établi conformément à la résolution [68/1](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social. Le rapport contient aussi deux décisions adoptées par la Commission à sa session d'avril, qui ont été portées à l'attention du Conseil.

40. Quant au fait que la Commission de la population et du développement n'ait pas réussi à parvenir à un

consensus sur un projet de résolution sur le thème spécial de la session, elle dit que, comme de nombreuses délégations, elle est préoccupée par le fait que cela s'est produit deux fois au cours des trois dernières années. Elle exhorte les États Membres à continuer d'examiner les sujets importants débattus par la Commission depuis sa première session en 1947 et, à l'avenir, à faire plus encore pour tenter de parvenir à un consensus. Son propre pays, le Qatar, est prêt à aider le Président et le Bureau de la Commission à sa cinquante et unième session et à travailler avec les autres membres de la Commission pour parvenir à un consensus en 2018.

Suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la population et du développement à sa cinquantième session (E/2017/25-E/CN.9/2017/6)

41. **La Présidente** appelle l'attention sur les projets de décision que renferme la section A du chapitre I du rapport.

Projet de décision I : Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquantième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session

Projet de décision II : Rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Projet de décision III : Programme de travail pluriannuel de la Commission de la population et du développement, y compris le cycle d'examen et d'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

42. *Les projets de décision I, II et III sont adoptés.*

La séance est levée à 11 h 55.